



www.anqaev.fr



Août/Septembre 2021

N° 2021 – 08/09

Sommaire : *le Rapport 2021 du GIEC et l'aéroport de Nice ; Le projet de transformation du port de Nice ; Les assises de l'économie de la mer ; Corsica Ferries : reprise du trafic et des nuisances ; Actions menées cet été sur le port de Nice contre diverses pollutions ; L'arrêt du Conseil d'Etat du 4 août 2021, la qualité de l'air, notre association l'ANQAEV et AtmoSud ; L'incendie du Var et le dérèglement climatique ; La protection du Grand Dauphin dans notre région ; Le colloque de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à Marseille ; La marine marchande mondiale s'engage à réduire la production de CO₂; Crit'Air, la pastille qui veut du bien à l'atmosphère ?*

Nice au cœur de l'actualité :

Rapport 2021 du GIEC et l'aéroport de Nice

Depuis, 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) issu d'un accord entre l'Organisation Mondiale de météorologie et le Programme des nations Unies pour l'Environnement évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts à l'échelle mondiale comme sur des territoires particuliers. En ce mois d'août 2021, le rapport des scientifiques et experts du GIEC évoque le destin futur de l'aéroport de Nice et le risque de submersion par la montée des eaux. Ce document ne peut pas être pris à la légère et doit amener, en alertant les décideurs et la société civile, une réflexion sur le tourisme de masse dont l'avion reste un vecteur primordial.

Le projet de transformation du port de Nice

La conférence de presse du maire de Nice du vendredi 10 septembre a permis de mieux comprendre le futur envisagé de notre port et du quartier. En premier lieu, la taxe prévue de 60 € par véhicules pour prendre le ferry à destination de la Corse risque effectivement d'être dissuasive et de restreindre, voire de tarir, le flot des véhicules en partance ou de retour de la Corse en été qui sature le quartier du port. Effectivement, lors des événements d'arrivée et de départ des ferries, entre émissions des véhicules en attente et des ferries eux-mêmes, les taux de pollution aux oxydes de soufre en particulier le dioxyde de soufre (SO₂), d'azote (NO₂) et de carbone (CO₂) atteignent des taux inacceptables dont les riverains se plaignent depuis des années.

La création d'un parc à la place du parking du phare embellira la ville et la piétonisation du quai Entrecasteaux rendra la vie au quartier, à ses restaurants et aux piétons, cet espace ayant été trop longtemps confisqué par les véhicules automobiles se rendant en Corse, mais aussi par les motos pour leurs rodéos nocturnes.

Lors de la conférence, nous avons reconnu l'excellente orientation de l'ensemble du projet et demandé à continuer à participer à son élaboration, ce qui nous a été publiquement accordé par M Ch.Estrosi.

<http://anqaev.fr/2021/09/13/port-lympia-2026-nicematin-du-11-09-2021/>

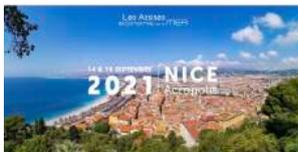




www.anqaev.fr



Les assises de l'économie de la mer



Ces assises se tiennent à Nice les 14 et 15 septembre avec l'intervention du Président de la République le 14 septembre.

 **Christian Estrosi** @cestrosi · 3 h
#Nice06, porte d'entrée sur la Méditerranée, est fière de recevoir jusqu'à demain les @AssisesdeLaMer organisées cette année autour de la thématique « une relance économique sur fond de transition écologique », en présence d'@EmmanuelMacron. #AEM2021

Corsica Ferries : Reprise du trafic et des nuisances



Si la pandémie a réduit le trafic vers la Corse, avec 1 à 2 rotations quotidiennes, jusqu'en juillet 2021, essentiellement sur Bastia, le mois d'août 2021 a ressemblé aux mois d'août des années avant pandémie et avec jusqu'à 6 rotations le 29 août, a dépassé le niveau de nuisance que les riverains du port ne voudraient plus jamais endurer.

L'horaire matinal d'arrivée à 5h30 ou 6h00 est considéré comme inhumain, d'autant plus que le départ étant à 6h30 ou à 7h00, l'embarquement ouvre au milieu de la nuit vers 3h30 du matin, heure à laquelle les voyageurs fêtards ne se sont pas couchés, certains sont fortement alcoolisés et génèrent un bruit infernal, cris, musique, etc... non géré par aucune police ! Hormis la rentabilité de la compagnie italienne Corsica Ferries avant tout, pourquoi ne pas étaler les horaires en dehors de ces heures de repos des résidents ? Dans la journée les voyageurs peuvent éventuellement acheter une bouteille d'eau ou un sandwich mais strictement rien à ces heures là.



Et puis, 6 rotations dans la même journée, le 28 août, cela se traduit par plus de 3.000 véhicules Bd Stalingrad au débarquement et autant rue Arson, quai des 2 Emmanuel, Entrecasteaux et des Docks pour les embarquements, en plus du trafic chargé dû aux touristes en été.

La fumée de la plupart des ferries semble acceptable sauf au départ, et reste suspecte pour le Pascal Lota, pourtant le ferry le plus récent, construit en 2008, il a à peine 14 ans alors que la plupart des navires de la flotte ont une trentaine d'années, jusqu'à une cinquantaine pour le Corsica Victoria.

En outre nombreux sont les riverains à avoir photographié les panaches de fumées noirâtres émises par le navire amiral de la compagnie, le Pascal Lota dont les plaques de rouille nombreuses et bien apparentes sur la coque étonnent et interpellent.



Le branchement à quai de TOUS les navires

Initialement prévu pour 2022, il faudrait désormais attendre 3 ans de plus pour un port totalement décarboné, selon les affirmations lors de la conférence de Presse du 10/09/2021.

La réponse, ci-dessus, du maire de Nice, tendant à l'élimination des ferries polluants est séduisante. Les moteurs au gaz naturel pour véhicules terrestres et navires seraient une première réponse à la pollution aérienne, mais ils produisent encore trop de CO₂. Les moteurs à hydrogène restent la réponse la moins polluante, mais la commercialisation de ces moteurs commence seulement et des mises au point sont encore nécessaires.



www.anqaev.fr



La navette Port Lympia – Cap d'Ail

Le retoilage du projet en attendant une proposition à zéro émission de carbone s'inscrit bien dans la cohérence de l'ensemble du projet.

Accord passé entre Corsica Ferries et la Métropole fin 2019

Où en sommes-nous de cet accord sur le partage du surcoût lié à l'utilisation du carburant à 0,1 % de soufre à l'approche des côtes ? En tant que citoyens de la Métropole, nos adhérents souhaiteraient en connaître l'impact budgétaire. La question a été posée à la Métropole.

Actions menées cet été sur le port de Nice contre diverses pollutions, maritimes, olfactives et sonores.

- Des nappes d'hydrocarbures indésirables observées par nos adhérents ont été signalées au commandant du port qui a pris les actions immédiates.



- Des odeurs pestilentielles sur le Bd Franck Pilatte ont été à nouveau signalées à la Métropole et à la CCI. Plusieurs de nos adhérents s'insurgent sur la présence de cette benne à ordures, souvent mal entretenue, juste sous la promenade du Bd et en face de résidences, problème déjà signalé il y a plusieurs années et toujours d'actualité.

- L'éternelle situation de blocage de la rue du Lazaret, avec remontée du bouchon jusqu'au bd Carnot, due au non respect de la limitation à 11 m des véhicules ainsi qu'au stationnement anarchique en double file, surtout des livraisons, qui empêchent le passage des poids lourds, véhicules d'urgence, bus des Lignes d'Azur et bus scolaires.

De grands espoirs de solution pérenne ont été suscités par les annonces à la presse du 10 septembre avec la piétonnisation du quai Entrecasteaux ainsi que de la rue du Lazaret, **mais des solutions à très court terme s'imposent.**





www.anqaev.fr



Notre région Provence, Alpes, Côte d'Azur

L'arrêt du Conseil d'Etat du 4/08/2021, la qualité de l'air, l'ANQAEV et AtmoSud

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'Etat avait mis en demeure le Gouvernement français de respecter les directives européennes sur la qualité de l'air et de prendre les mesures nécessaires à la protection de l'atmosphère. La publication de simples feuilles de route sans calendrier d'exécution ni de financements par le gouvernement en mars 2018 avait induit une réponse juridique des plusieurs associations menées par Les Amis de la Terre de Paris et maître Cofflard. Dans la région PACA, plusieurs associations s'étaient jointes à ce recours, Mart (Mouvement associatif de la rade de Toulon), Cap au Nord et Laisse Béton de Marseille, FNE Paca et autres et notre association l'ANQAEV. Le 10 juillet 2020, le Conseil d'Etat reconnaissait le bien-fondé de notre requête et condamnait à nouveau l'Etat sous peine d'astreintes financières si l'exécution des mesures demandées par la justice Européenne et par le Conseil d'Etat n'était pas mise en œuvre. Le 4 août 2021 le Conseil d'Etat a condamné le gouvernement aux premières astreintes financières (10 millions d'euros) réparties de la sorte :

- 100 000 euros à l'association Les amis de la Terre France,
- 3,3 millions d'euros à l'ADEME,
- 2,5 millions d'euros au CEREMA,
- 2 millions d'euros à l'ANSES,
- 1 million d'euros à l'INERIS,
- 350 000 euros à Air Paris et Atmo Auvergne Rhône-Alpes chacune,
- 200 000 euros à Atmo Occitanie et Atmo Sud chacune.



Cette condamnation ne peut que réjouir les sudistes et les niçois puisque qu'AtmoSud dont l'ANQAEV est partenaire reçoit une somme de 200 000 € bienvenue pour amplifier la recherche concrète relative aux pollutions aériennes et trouver des solutions adaptées. Nous rappelons que l'ANQAEV est partenaire d'AtmoSud par notre adhésion, mais aussi à travers le projet des capteurs-citoyens.

L'incendie du Var et le dérèglement climatique

Du 19 au 23 août 2021, l'incendie du Var a ravagé la forêt sur plus de 7000 hectares imposant l'évacuation de 10.000 habitants et touristes. C'est le premier incendie de cette importance depuis bien des années. Il s'est produit dans notre région particulièrement surveillée mais en stress hydrique important. La pluie manque cruellement en été et de plus en plus. Les superficies incendiées en France ont été multipliées par 3,9 depuis 2008, en Grèce par plus de 10 selon le Système européen d'information sur les incendies de forêt (Effis). Si notre pays a été épargné cet été 2021, nos voisins méditerranéens italiens, Espagnols, Grecs, mais aussi Turcs et maghrébins ont particulièrement soufferts de la chaleur et des incendies. Ces derniers se multiplient à l'échelle mondiale renforcés par les phénomènes de dômes de chaleur comme au Canada, en Californie ou en Sibérie alimentant de la sorte d'immenses incendies brûlant des millions d'hectares. Selon les scientifiques, la planète est entrée dans l'ère des « mégafeux ». Cet été, notre région et notre pays ont été épargnés, des pays voisins ont subi la violence mortelle des eaux comme en Belgique et en Allemagne avec des crues extraordinaires dépassant toutes celles inscrites dans la mémoire des hommes comme pour les vallées de la Tinée et de la Roya en octobre 2020.



www.angaev.fr



La protection du Grand Dauphin dans notre région

C'est une attraction, de nombreuses sorties en mer organisées pour les touristes vantent ses mérites. Il faut bien reconnaître la beauté de ce grand mammifère marin. Toutefois, il est en danger en raison des activités humaines.

Or le *Tursiops truncatus* (c'est son nom scientifique) est de plus en plus victime des pollutions comme les pesticides qui arrivent massivement en mer via les cours d'eau pollués, la surpêche qui réduit drastiquement ses ressources et par un trafic maritime démultiplié en Méditerranée.

Un programme d'études scientifiques consacrées au Grand Dauphin considéré comme une des vigies de l'état de la Méditerranée sera mené de 2021 à 2023 dans le Golfe du Lion et le long des côtes de notre région. Ce projet TursMed2 est conjointement mis en œuvre par l'association Miraceti et l'Office Français de la Biodiversité.



Le monde : la protection de l'atmosphère et du vivant

Le colloque de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à Marseille

Durant le colloque réuni à Marseille par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à laquelle s'est rendu le Président de la République du 3 au 11 septembre 2021, il est question des aires maritimes protégées. La France, deuxième empire maritime mondial, après les Etats-Unis, présente sur de nombreuses mers dont la Méditerranée et sur tous les Océans, développe une vision maritime stratégique. Il est proposé de réduire la vitesse des navires de façon à limiter les collisions avec les mammifères marins et la pollution de l'air. Très concrètement, La France, l'Italie, l'Espagne et la principauté de Monaco proposent la création d'établir une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable en Méditerranée occidentale, pour une meilleure protection des espèces.

Par ailleurs, 7 Etats méditerranéens et 5 organisations internationales travaillent à un programme permettant de renverser la tendance en Méditerranée, rendant cette mer exemplaire en matière de protection du vivant à l'horizon 2030 (Projet PAMEx).

La marine marchande mondiale s'engage à réduire la production de CO₂.

Une mutation du trafic maritime devient obligatoire car les échanges économiques ont repris et le trafic maritime aussi avec un manque de portes-conteneurs et des ports surchargés. Le trafic maritime assure 80% du transport de marchandises.

Deux écueils apparaissent concomitamment, une marine marchande, qui pollue et les riverains des ports le savent et le subissent ainsi qu'une marine marchande obsolète produisant trop de CO₂. Justement l'International Chamber of Shipping dont les armateurs possèdent plus de 80% de la flotte mondiale propose à l'OMI (Organisation Maritime Internationale) une taxe obligatoire par tonne de dioxyde de carbone émise par les navires de plus de 5000 tonnes. L'OMI se réunira en décembre 2021 avec pour objectif la diminution du CO₂ produit par les navires de 40%. Selon certains responsables, cette taxe serait de 1,70 € par tonne produite de façon à favoriser la « décarbonation » des navires marchands.



www.anqaev.fr



La France et son atmosphère

Crit'Air, la pastille qui veut du bien à l'atmosphère ?

Le gouvernement brusque les choses en raison d'une nouvelle décision du Conseil d'Etat évoquée ci-dessus. Dans les métropoles urbaines, la pastille Crit'Air devient obligatoire sous peine d'interdiction de circuler en cas de pic de pollution. Les pastilles vont du vert à la numérotation 6... Le vert étant réservé aux seuls véhicules électriques. Cette façon d'appréhender le problème de la pollution atmosphérique des villes est incomplète car d'une part, elle est injuste pour les ménages pauvres qui ne peuvent acheter les nouveaux véhicules moins polluants, mais aussi parce qu'il semble bien que l'effort demandé porte essentiellement sur le citoyen possesseur d'un véhicule léger. Enfin si cette pastille favorise le tout électrique, la question reste de savoir si cette production électrique est « écologiquement » viable ?

Attention aux arnaques possibles sur Internet, seuls les sites se terminant par air.gouv.fr sont habilités à la délivrance des certificats de qualité de l'air pour les véhicules :

Voici le site de commande via Internet de la pastille Crit'Air : <https://certificat-air.gouv.fr/>

Voici l'adresse où télécharger la commande à adresser par courrier postal https://www.certificat-air.gouv.fr/docs/CQA_Formulaire_demande_courrier.pdf

Cotisation 2021 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2021.

Rappel : La cotisation reste inchangée depuis la création de l'association : **20 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ...

Nous rappelons à tous de régulariser leur cotisation 2021, qui peut être effectuée à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :

Le bureau de l'ANQAEV